

Mairie du 8^e Arrondissement

Conseil d'Arrondissement

Mercredi 15 janvier 2020



La séance est ouverte sous la présidence de M. Christian COULON, Maire du 8^{ème} arrondissement.



M. LE MAIRE.- Mesdames, Messieurs, bonsoir. Nous allons commencer ce Conseil d'Arrondissement. Je demande à Mme BACHA-HIMEUR de faire l'appel.

(Mme BACHA-HIMEUR procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE.- Merci. Nous avons le quorum et nous allons pouvoir commencer ce Conseil d'arrondissement.

Mesdames Messieurs, ce lundi 13 décembre, Franck LABOIS, 45 ans, policier au sein du groupe d'appui opérationnel à la Sécurité départementale du Rhône, est mort des suites de ses blessures lors d'une intervention à Bron.

Cet agent des forces de police était rattaché au commissariat du 8^{ème} pendant une dizaine d'années avant d'être muté. Il était apprécié par tous ses collègues.

J'adresse, au nom du Conseil d'arrondissement, mes plus sincères condoléances à ses proches. J'ai également une pensée pour ses collègues beaucoup sollicités depuis plus d'un an, qui exercent au quotidien un métier difficile pour assurer notre sécurité, parfois au péril de leur vie. Rappelons-nous qu'il n'y a pas de République sans police, la police est l'un des piliers de la République.

Mesdames et Messieurs, si vous voulez bien, nous allons observer une minute de silence.

(Minute de silence)

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

1. Adoption du procès-verbal du 4 décembre 2019

M. LE MAIRE.- Avez-vous des demandes de modification ? Des demandes de précision ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

2. 31423 - Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 59 500 euros à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Le monde associatif concourt largement à l'animation des territoires et des quartiers. Il renforce le lien social en mobilisant les habitants autour des manifestations proposant des services. Ces associations répondent au besoin de proximité des habitants, favorisent la citoyenneté, les rencontres et la découverte et l'ouverture du monde extérieur.

Je vous propose de répondre favorablement aux demandes de subvention de fonctionnement pour différentes associations, pour un montant global de 59 500 €, et d'accorder une subvention de 20 000 € pour la MJC Laënnec Mermoz qui sera la tête de pont des initiatives locales concernant la Biennale de la Danse 2020.

Je vous remercie par avance de voter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

3. 31416 - Programmation financière 2020 au titre de la politique de la ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) - Attribution de subventions à diverses associations pour un montant total de 381 200 euros

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

C'est une délibération toute classique que nous avons.

Pour rappel, il s'agit de voter des subventions dans le cadre de la Gestion urbaine sociale de proximité (GUSP). Je vous passerai la description de ce que sont la GUSP et la programmation Politique de la Ville. Simplement, cette programmation s'inscrit dans le cadre contractuel entre les différents partenaires, dans un contexte de fortes contraintes financières sur les politiques publiques, mais pour laquelle nous n'avons pas fait de diminution concernant nos collectivités.

Pour le 8^{ème} arrondissement, sont concernés par ces subventions : Eco Couture, la SELGT, Épicentre, Unis-Cité Auvergne Rhône-Alpes, l'IFRA, Emmaüs Connect, Escale Création.

Dans le cadre des actions présentées dans les fonds associatifs locaux, nous sommes concernés par deux associations : Vivre Ensemble et l'Amicale Renouveau Pressensé.

Je vous demande, bien évidemment, de voter ces subventions.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

4. 31497 - Attribution de subventions à divers organismes Exercice 2020 - Approbation d'une convention d'application type aux conventions-cadres pour les subventions de fonctionnement

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il s'agit d'attribuer des subventions pour les associations qui ont signé une convention pluriannuelle avec la Ville de Lyon. C'est une délibération tout aussi classique que la précédente pour cet exercice 2020.

Les associations sont dans différents domaines, je vous épargnerai la lecture de l'ensemble. Simplement, on retrouve des associations qui œuvrent dans le domaine de la culture, du sport, du social mais aussi de la petite enfance.

Je vous prie de bien vouloir adopter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci.

M. MORIN.- S'agissant d'un projet qui va porter sur l'année 2020, ce serait plutôt à nos successeurs de le faire. Moyennant quoi, nous voterons ce que l'on nous demande mais est-ce bien à nous de le faire ?

M. LE MAIRE.- Je pense que c'est à nous de le faire. Il y a certes des élections dans quelque temps mais il doit toujours y avoir une continuité. Je suis élu depuis un certain temps, je n'ai jamais voulu que l'on retarde des travaux parce que des élections arrivaient. Je trouve que c'est très mauvais pour l'économie de notre pays et cela donne un mauvais signe à nos concitoyens qui pensent que nous ne sommes pas sûrs de nous. Cette continuité doit se faire au niveau de l'État et au niveau d'un Conseil Municipal, c'est très important à mon avis.

D'autres demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

5. 31626 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2020 - 1^{ère} phase

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Il s'agit d'un soutien à la vie associative œuvrant pour l'international. C'est un appel à projet qui a été fait, commun à la Ville et à la Métropole, pour répondre aux objectifs suivants :

- stimuler l'engagement de la société civile et particulièrement la jeunesse face aux défis sociétaux du XXI^e siècle ;
- faire émerger des dynamiques d'actions renouvelées, innovantes et concertées dans le cadre des compétences et de l'intérêt de la Ville de Lyon et de la Métropole ;
- structurer l'accompagnement des porteurs de projets du territoire et soutenir une plus forte efficacité collective ;
- optimiser l'impact local des actions collectives dans la cohérence entre ici et là-bas puisque ce sont des projets à l'international.

Pour mémoire, en 2009, nous avons reçu 50 projets : 25 dossiers sur la thématique de l'internationalité, 5 sur la thématique de la francophonie, 12 sur la thématique de l'éducation à la citoyenneté européenne et internationale et 8 sur la thématique de la solidarité internationale.

Dans ce nouvel appel aux projets, pour 2020, 61 dossiers ont été reçus dont 23 sont présentés par de nouveaux porteurs de projet : 23 sur la thématique de l'internationalité francophonie, 15 sur la thématique de l'éducation à la citoyenneté européenne et internationale et 18 sur la thématique de la solidarité internationale.

Je vous passerai la liste des associations ayant concouru à cet appel à candidature. Je vous demande de bien vouloir voter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité. Je vous remercie.

6. 31622 - Arrondissements en fête - Subventions aux associations - Approbation de conventions

Mme STEFANI-JACOB.- Il s'agit en premier lieu de voter une subvention pour le Comité des fêtes de Monplaisir qui organise depuis déjà de nombreuses années une fête sur la place Ambroise Courtois. La programmation est en cours de finalisation mais nous aurons, bien entendu, le vide-greniers ainsi qu'un concert et différentes animations.

Bien sûr, cet événement a toujours eu pour but de renforcer les liens sociaux et culturels de proximité en permettant de mobiliser les habitants du quartier autour d'un projet commun. Cela fonctionne très bien.

Le budget prévisionnel de l'événement est de 9 050 € et la Ville de Lyon souhaite le soutenir à hauteur de 2 000 €.

Si cette délibération vous convient, je vous remercie de la voter positivement.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

7. 31581 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap pour un montant total de 74 400 euros - Exercice 2020

Mme STEFANI-JACOB.- La Ville de Lyon est engagée dans une politique forte en faveur de l'égalité et se mobilise aux côtés des personnes confrontées au handicap pour leur permettre de mener la vie la plus autonome possible. Dans ce cadre, au niveau du 8^{ème} arrondissement, nous soutenons l'action du collectif des Flous Furieux qui fait des ateliers, des contenus culturels et artistiques qui visent à reconnaître la citoyenneté des personnes marginalisées du fait de leur handicap, en l'occurrence l'autisme. Nous souhaitons les soutenir à hauteur de 1 000 € pour leur fonctionnement général.

Si cette disposition recueille votre agrément, je vous remercie de bien vouloir la voter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

8. 31571 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'Institut Lumière, pour l'organisation de la 7^{ème} édition du festival « Sport, Littérature et Cinéma », du 1^{er} au 4 février 2020 - Approbation d'une convention d'application

Mme STEFANI-JACOB.- L'Institut Lumière organisera cette année, du 1^{er} au 4 février, la 7^{ème} édition du festival « Sport, littérature et cinéma ». Pour cette édition 2020, la programmation est en cours de finalisation mais elle sera très riche, comme l'Institut Lumière a l'habitude de nous proposer des événements.

Il sollicite une subvention de 10 000 € pour cette opération, pour un budget prévisionnel de 122 500 €. L'année dernière, il a reçu également une subvention de 10 000 €. Nous proposons de leur allouer à nouveau cette somme pour l'édition 2020.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité. Je vous remercie.

9. 31503 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association AOA Prod pour l'organisation du festival de science-fiction « Les Intergalactiques » du 23 au 28 avril 2020

Mme STEFANI-JACOB.- Il s'agit du festival Les Intergalactiques qui se tiendra au mois d'avril. L'association AOA Production est située au 25, avenue des Frères Lumière, dans le cadre de la MJC Monplaisir. Cet événement qui a été créé par des étudiants en cinéma de l'université perdure déjà depuis quelques années, avec un succès grandissant autour de certaines actions comme la Zombie Walk de Lyon, le festival Les Intergalactiques, etc.

En 2019, ce festival a rassemblé environ 10 000 spectateurs, ce qui est plutôt bien.

L'association sollicite pour cette année une subvention de 8 000 € pour un budget de 48 700 €. En raison de l'intérêt que représente cette activité, nous vous proposons d'allouer une somme de 5 000 €.

Si cette disposition vous agrée, je vous remercie de bien vouloir la voter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité. Je vous remercie.

10. 31437 - Programmation financière 2020 au titre du volet culture de la politique de la ville - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 413 600 euros

Mme STEFANI-JACOB.- Le développement culturel trouve pleinement sa place dans la mise en œuvre de la politique de la Ville à Lyon puisqu'il constitue l'un des principaux axes d'intervention tant sur le plan de la géographie prioritaire que sur celui d'une approche thématique qu'il propose de mettre en valeur.

L'appel à projets de 2020 permet essentiellement d'accompagner des opérations et de mobiliser de nouveaux habitants, permettant à terme d'améliorer leur implication dans ce volet culture du contrat de ville.

Nous sommes concernés par :

- Le projet soutenu par la MJC Laënnec Mermoz et Coin Production qui concernera toute la ville. Il s'agit du défilé 2020 de la Biennale de la Danse, le projet « L'Afrique du futur » porté par ces deux associations. Le montant proposé en 2020, pour Coin Production, est de 17 000 € et, pour la MJC Laënnec Mermoz, de 31 000 €.

- Le CRA.P pour l'Orchestre national urbain qui fait l'objet d'un partenariat de très long terme entre le 8^{ème} et le 9^{ème} arrondissement, entre des intervenants musiciens et de jeunes artistes permettant, un travail social et culturel auprès de jeunes musiciens amateurs qui fréquentent les structures socioculturelles. Il s'agit de les soutenir à hauteur de 4 000 €.

- Le Théâtre du Grabuge qui a engagé une action qui s'appelle Classe Départ cette année, un dispositif qui permet à une quinzaine de jeunes de 18 à 25 ans, issus des quartiers Politique de la Ville en situation de décrochage professionnel, de bénéficier d'un parcours de formation artistique pluridisciplinaire. Pour l'action en cours, cela se passe très bien, nous relançons déjà pour 2020 une nouvelle action « Classe Départ 2 », avec un soutien à hauteur de 26 000 €.

- Le Festival Acordanse, événement festif du mois de juillet autour de la danse dans l'espace public, la place Latarget en l'occurrence, qui permet la rencontre de pratique amateurs et professionnelles et le rayonnement du quartier. C'est à hauteur de 18 000 € que nous souhaitons les soutenir.

- La MJC Laënnec Mermoz, pour le festival Cocotte-minute, un projet participatif autour de la création d'une web série, fait par des jeunes de 16 à 25 ans, qui fonctionne très bien aussi depuis l'année dernière.

- L'action « Un futur retrouvé » qui est l'accompagnement artistique des habitants de Mermoz Sud autour du renouvellement urbain du quartier en cours et qui continuera puisque c'est une action qui a été prévue sur trois années. Il s'agit de 10 000 € pour 2020.

- Le Cabaret Citoyen aux États qui est porté par le centre social des États-Unis et de Langlet-Santy. Il s'agit de la programmation, comme nous essayons de le faire depuis de nombreuses années, d'une fête citoyenne le 13 juillet dans l'espace public, à caractère festif et populaire puisque nous faisons un feu d'artifice pour fêter la Fête Nationale, mais pas seulement puisque nous avons des programmations artistiques musicales et nous valorisons les projets culturels autour de valeurs partagées de la République, bien entendu. C'est le cadre de cette fête. Il s'agit de 7 000 €.

- La compagnie « La parole de » dans le quartier Langlet-Santy qui en est à sa 3^{ème} édition, qui a un projet interculturel et intergénérationnel très intéressant sur la cité Maurice Langlet autour d'un événement festif et poétique à la fois, avec de multiples partenariats (centre social, école Giono, bibliothèque,

parents d'élèves). Cela fonctionne très bien. Nous souhaitons les soutenir à hauteur de 5 000 €.

- Le Bloffique Théâtre, au Moulin à Vent, qui propose une action « Rêves des dessous d'ici - Sous nos pieds », une résidence artistique sous la forme d'un feuilleton à hauteur de 8 000 €.

- Le collectif des Flous Furieux dont nous avons parlé tout à l'heure qui, dans le cadre de l'ouverture d'un local dans la résidence Albert Laurent, y fera un laboratoire de création photographique, sonore et vidéo, et des actions permettant la rencontre entre les habitants de la cité Albert Laurent et les résidents du foyer de personnes autistes, à hauteur de 3 000 €.

- La MJC Monplaisir, en particulier l'Espace des 4 vents, qui organise un festival de cinéma en plein air « Vents d'images », la diffusion de films permettant de valoriser les cultures du monde pendant les mois de juillet et de septembre, à hauteur de 5 000 €.

C'est très riche et très intéressant dans tous nos quartiers Politique de la Ville. Je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ?

Mme BONNIEL CHALIER.- Je voulais féliciter l'adjointe à la culture pour cette liste tout à fait intéressante d'interventions dans les quartiers en Politique de la Ville, avec des montants d'intervention qui pourraient toujours être plus cossus si c'était possible. Je pense qu'elle en conviendra aussi. En tous les cas, cela a le mérite d'aller au plus près des habitants dans différents quartiers et c'est plutôt bien.

Ce qui m'a plu, c'est l'opération menée par la Philharmonie de Paris avec l'auditorium Maurice Ravel, à l'échelle de la Ville de Lyon, qui se termine en 2020, qui a touché un certain nombre d'enfants de la métropole. C'est une politique de la Philharmonie de Paris de venir se brancher sur des structures de musique classique dans les grandes villes. On a cela dans différentes villes.

Les professionnels ne sont pas toujours complètement réjouis de cela parce que (nous n'avons pas les montants ici et c'est ce qui m'interpelle) ces

opérations coûtent cher et nous coûtent deux fois : en tant que contribuables puisque nous payons la Philharmonie de Paris, une grande institution culturelle qui a vu le jour à Paris, alors que nous avons beaucoup de mal à faire financer nos grandes institutions culturelles en région, dans les villes (je pense à la Confluence sur laquelle l'État et le ministère de la Culture ne mettent pas un kopeck), et en même temps en tant que Ville puisque la Philharmonie de Paris vient nous vendre un concept localement et redemande des financements au titre de la Politique de la Ville.

Je m'interroge. Je ne dis pas que c'est mal, c'est bien que les enfants fassent de la musique, qu'ils s'initient à la musique, mais ce type d'opération doit être évalué non seulement quantitativement mais qualitativement : que s'est-il passé ? Quel est le rapport entre l'investissement financier et les retours ?

Quand on voit que l'on a des associations dans les quartiers en Politique de la Ville qui sont des petites compagnies et qui ont beaucoup de mal à continuer, on s'interroge beaucoup sur le déséquilibre qu'il peut y avoir entre des financements donnés à de grandes institutions, y compris parisiennes (je n'ai rien contre Paris), et les très belles institutions que nous avons ici parce que nous savons aussi faire sans forcément que la Philharmonie de Paris vienne nous dire quoi faire en matière d'éducation artistique et culturelle.

Je ne serai plus là dans quelques mois et je laisserai aux élus qui nous succéderont le loisir de faire ce type d'évaluation. Je pense qu'il faut regarder cela de près et ne pas se laisser toujours entraîner par ce qui nous vient de la capitale.

Mon intervention n'a rien à voir avec cette délibération que je voterai des deux mains.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ?

M. LEVY.- Très brièvement, pour rappeler que cette opération DEMOS est quand même portée par nos associations d'éducation populaire. Elles ont permis notamment aux enfants de l'école Charles Péguy, d'Alain Fournier et

de Pergaud de pouvoir bénéficier d'un instrument de musique le temps de l'apprentissage.

Aujourd'hui, une des critiques que nous entendons, c'est que ces écoles de musique ne sont pas accessibles pour les enfants dont les parents ont des revenus extrêmement faibles. Cela permet un apprentissage de la musique, de bénéficier de dispositifs vraiment de qualité mais portés aussi avec les structures de proximité. Notamment lors de la dernière fête des États, on a pu voir les enfants jouer, place Bahadourian, on a vu les enfants du centre social Bonnefoi bénéficier du dispositif.

Là où tout le monde est bien sûr vigilant, c'est sur l'évaluation du dispositif, mais c'est un projet du même niveau qu'en début de mandat avec Babel 8.3 et la Maison de la danse. Ce sont plutôt des dispositifs positifs pour nos enfants éloignés de la pratique musicale. En effet, il faudra travailler à son évaluation et son suivi.

Mme BONNIEL CHALIER.- Bien entendu, je ne remets pas en question la façon dont, à un moment donné, on peut en profiter pour initier les enfants qui n'iraient pas forcément vers une pratique collective. Nous avons un conservatoire à rayonnement régional, des écoles associatives, un auditorium magnifique, un opéra et deux orchestres dans cette ville.

Encore une fois, ce n'est pas du tout pour dire que c'est mal. J'ai eu l'occasion d'en parler avec le directeur de la Philharmonie qui, en plus, est un Lyonnais, qui a fait Sciences Po Lyon. Il aime bien Lyon et est content d'avoir fait une opération à Lyon, mais nous payons deux fois : la Philharmonie et quand elle vient mettre en place un dispositif que nous pourrions tout à fait mener nous-mêmes avec le conservatoire, avec nos écoles de musique.

Il faut interroger ce dispositif qui est tout à fait intéressant mais qui pourrait être très probablement produit autrement. C'est juste ce que je dis.

M. LE MAIRE.- Pas d'autres demandes de parole ?

Mme STEFANI-JACOB.- Je voudrais ajouter que nous nous sommes posé la question, et en plus la question de la suite de DEMOS, à savoir

que le conservatoire prendra la suite. Ce qui a été impulsé par DEMOS sera poursuivi localement. C'est tout ce que je souhaitais ajouter.

M. LE MAIRE.- D'autres interventions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité. Je vous remercie.

11. 31502 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association Antenne mobile d'action culturelle pour l'organisation du festival « Paroles en festival » du 22 mai au 7 juin 2020

Mme STEFANI-JACOB.- Cette association Antenne mobile d'action culturelle organise des rencontres de conteurs en Rhône-Alpes chaque année depuis 35 ans. Elles se tiendront du 22 mai au 7 juin 2020 chez nous à l'école Giono. Ce festival a le mérite de sensibiliser le public à l'art du conte, qui est très important et que l'on ne voit pas suffisamment, à mon avis.

La subvention sollicitée pour l'action globale est de 5 000 €.

Je vous remercie de bien vouloir voter cette délibération complémentaire.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité. Je vous remercie.

12. 31583 - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens pour un montant total de 107 250 euros - Exercice 2020

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

L'engagement de la Ville de Lyon dans l'accès aux droits pour tous n'est plus à démontrer. Notre municipalité a fait de la lutte contre toute forme de discrimination une politique intégrée dans l'ensemble de ses domaines de compétence : la Ville comme service public aux citoyens et citoyennes, comme

employeur, comme acheteur, comme responsable politique par son soutien aux actions conduites sur l'ensemble de son territoire.

Cet engagement en faveur de l'égalité repose sur trois axes d'intervention :

- l'accès aux droits, la prévention et la lutte contre toutes les formes de discrimination : des actions visant à un plein accès aux droits, notamment auprès des personnes confrontées à une discrimination et une meilleure compréhension des discriminations ;

- la lutte contre les stéréotypes, préjugés et représentations : des actions visant à faire évoluer les représentations, les stéréotypes et les préjugés, dans une perspective de prévention des discriminations et de promotion des droits humains ;

- la promotion de la diversité : des actions permettant d'aller vers une meilleure connaissance et respect des différences.

Je vous épargne, mes chers collègues, la lecture de la liste des structures qui œuvrent dans ce domaine sur l'ensemble du territoire lyonnais, même si leur siège est à l'extérieur de notre arrondissement. J'avais prévu de faire un petit focus sur le Théâtre du Grabuge et sa Classe Départ 1 mais ma collègue STEFANI-JACOB m'a précédée.

Afin de poursuivre cet engagement, je vous propose, mes chers collègues, d'octroyer la subvention de 107 250 € dont 3 000 € en faveur du Théâtre du Grabuge. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ? Monsieur MORIN ?

M. MORIN.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Notre collègue a évoqué déjà dans le dossier non pas précédent, puisqu'il a été ajouté, mais dans celui d'avant une petite ligne sur la prise en compte de grands principes d'actions qui voulaient promouvoir l'égalité et la lutte contre les discriminations. Très bien.

Là, le sujet est plus clair, c'est effectivement pour la lutte contre les discriminations. Le temps passe très vite mais j'ai l'impression qu'il n'y a pas très

longtemps, on avait déjà évoqué ce problème. Nous sommes bien sûr contre la discrimination mais nous sommes contre toutes les discriminations, et malgré ce que vous avez écrit dans ces dossiers où vous mettez également toutes les discriminations, c'est faux. Dans notre société actuelle, en particulier dans notre ville, la discrimination est dans de nombreux domaines. Vous ne m'en voudrez pas si je ne cite pas des exemples parce que vous les connaissez tous aussi bien que moi.

M. LE MAIRE.- Vous pouvez nous les rappeler.

M. MORIN.- Je vous remercie Monsieur le Maire. En particulier dans la circulation : pourquoi les trottinettes à moteur et les vélos ont le droit de griller les feux rouges, voire de bousculer les piétons ? (*Brouhaha*)

Pourquoi y a-t-il des voies interdites à la circulation pour certains alors que l'on met « sauf » pour d'autres, etc. ? Ce n'est pas de la discrimination ? Si !

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ?

Madame TAZDAIT ?

Mme TAZDAIT.- Je voulais préciser, dans la continuité de votre réponse à M. MORIN tout à l'heure dans sa première intervention, que dans le cadre de ma délégation où nous votons ces délibérations, nous avons prévu ces 100 000 € pour ces associations qui ont une action engagée dans cette séquence, et que nous avons réservé une partie de notre budget pour le mois de juin pour la suite des actions et pour les personnes qui auraient cette charge dans l'avenir, mais que l'action contre les discriminations n'attend pas, il y a de nombreuses discriminations, et nous continuons d'œuvrer pour avoir plus d'harmonie dans notre ville et dans notre société. J'espère que cela continuera après le mois de mars.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je le mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité. Je vous remercie.

13. 31579 - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples pour un montant total de 82 300 euros - Exercice 2020

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

L'égalité femmes-hommes et l'amélioration des conditions des droits des femmes sont des valeurs fondamentales pour l'équilibre de notre démocratie. C'est pourquoi la Ville de Lyon s'investit depuis plusieurs années pour l'amélioration des droits des femmes et la promotion de l'égalité femmes-hommes.

Pour rappel, la Ville de Lyon a signé en 2012 la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale et a initié aussi deux plans d'actions successifs en 2012 et 2016 intitulés « Cultivons l'égalité femmes-hommes à Lyon ».

Il y a à Lyon de nombreux progrès dans ce domaine. Je me permets de vous rappeler, Monsieur le Maire, que vous y avez aussi contribué car vous êtes l'un des premiers à avoir pris conscience que, par le symbole, l'égalité se construit, et vous avez été l'un des précurseurs dans la féminisation du nom des rues et des équipements publics.

Cependant, les femmes sont encore touchées par les inégalités, qu'elles soient d'ordre économique, politique, culturel ou social, ce qui est bien évidemment inacceptable, et c'est pourquoi la Ville de Lyon poursuit son engagement pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, elle apporte également son soutien à des structures et associations qui œuvrent à la reconnaissance effective des droits des femmes, s'efforçant ainsi d'améliorer la vie quotidienne des femmes mais aussi des couples et des familles.

Je vous propose, mes chers collègues, de poursuivre cet engagement en votant favorablement cette participation financière de 82 300 € au titre de l'année 2020 pour la mise en œuvre des actions présentées par l'ensemble des associations et structures qui agissent sur le territoire lyonnais.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pour être précis, donner des noms féminins aux gymnases, aux théâtres, cela avait commencé avec mon prédécesseur Jean-Louis TOURAINÉ, je n'ai fait que suivre. Il faut rappeler ce qui s'est passé. Mais c'était d'un commun accord avec toute l'équipe. Dans l'arrondissement, depuis de nombreuses années, personne n'a voté contre les propositions en faveur des femmes.

On sait qu'il y a encore beaucoup à faire. Nous avons beaucoup insisté pour que le 8 mars ne soit pas la fête des mères mais que ce soit bien le jalon des droits de la femme. C'est quelque chose qui est important. Je crois que tout le monde le comprend maintenant et c'est bien de continuer dans ce sens.

Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité. Je vous remercie.

14. 31418 - Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 4 779 052 euros à 13 associations gestionnaires de 15 centres sociaux, à l'Arche de Noé, ainsi qu'à la Fédération des centres sociaux du Rhône - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

C'est une délibération habituelle qui concerne l'attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires des centres sociaux, ainsi qu'à l'Arche de Noé et la fédération des centres sociaux du Rhône, l'approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires.

Je vous rappelle qu'en janvier 2015, vous aviez approuvé les conventions-cadres 2015-2020 avec les associations gestionnaires des centres sociaux de Lyon, la Fondation Armée du Salut et la Fédération des centres sociaux du Rhône. Ces conventions-cadres traduisent la volonté de la Ville de Lyon de

renforcer son partenariat avec ces acteurs essentiels de la vie associative locale. En renforçant son soutien aux centres sociaux, la Ville de Lyon contribue ainsi de façon déterminante au vivre-ensemble dans les quartiers et, plus globalement, à la cohésion sociale et au développement équilibré dans notre cité.

Pour notre arrondissement, nous sommes concernés particulièrement par les quatre centres sociaux :

- le centre social des États-Unis pour un montant total de 327 652 € ;
- le centre social Langlet-Santy Monplaisir La Plaine pour un montant total de 152 971 € ;
- le centre social Laënnec pour un montant total de 368 865 € ;
- le centre social Mermoz pour 269 461 €.

Je vous remercie, mes chers collègues, de voter favorablement ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité. Je vous remercie.

15. 31406 - Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social - Adaptation de l'opération 60059005 - Affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-3, programme 00016 - Autorisation de signature de conventions

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Dans le cadre de la politique de la Ville de Lyon en faveur de l'habitat, des participations financières sont accordées aux organismes HLM et associations habilitées, permettant ainsi le développement de nouvelles opérations de logements conventionnés.

Ces aides sont octroyées au titre d'une participation à l'équilibre d'opérations et sont assorties de réservations de logements au profit de la Ville de Lyon.

Ces aides contribuent également à la réalisation de l'objectif de production de logements conventionnés inscrit dans le programme d'action du Plan local d'urbanisme et de l'habitat approuvé par le Conseil Métropolitain en mai 2019 et par le Conseil Municipal en décembre 2017.

Il vous est proposé aujourd'hui d'accorder de nouvelles subventions pour 16 opérations d'amélioration, de construction neuve ou en VEFA, comptant 266 logements dont 154 en PLUS et 112 en PLAI.

Pour notre arrondissement, nous sommes concernés par trois opérations :

- Habitat et Humanisme pour un logement, une acquisition amélioration en PLAI située au 16, rue Hector Malot, pour un montant de 10 000 € ;

- CDC Habitat Social pour 32 logements en VEFA dont 22 en PLUS et 10 en PLAI au PUP Patay pour un montant de 186 763 € ;

- Grand Lyon Habitat pour 18 logements en construction neuve dont 13 en PLUS et 5 en PLAI, situés 1, rue Gaston Cotte, pour un montant total de 86 440 €.

Afin de répondre à une demande de plus en plus croissante liée à l'attractivité de notre territoire, je vous propose, mes chers collègues, de voter favorablement ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ?

M. LE FAOU.- Une petite précision et correction, mes chers collègues : la rue Hector Malot n'est pas située dans le 8^{ème} arrondissement mais dans le 7^{ème}. Elle fait la jonction entre la rue Jean-François Raclet et la rue de Gerland.

M. LE MAIRE.- Cela n'aura échappé à personne. *(Rires)*

D'autres demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité. Je vous remercie.

16. 31666 - Attribution d'une subvention de 13 000 euros à l'association FC Lyon Football pour l'organisation du tournoi international de football « Top gones », les 11, 12 et 13 avril 2020, et du tournoi « Les Fenottes », les 30 et 31 mai 2020, au stade du Clos Layat à Lyon 8^{ème} - Signature d'une convention d'application n° 4 à la convention cadre de partenariat et d'objectifs

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

L'association FC Lyon Football organisera prochainement deux tournois : la 32^{ème} édition du tournoi masculin « Top Gones » le week-end du 11 au 13 avril 2020 et la 7^{ème} édition du tournoi féminin « Le tournoi des Fenottes » les 30 et 31 mai 2020. Ces deux événements auront lieu sur le site du Clos Layat.

Le tournoi international de football masculin, dont la première édition remonte à 1987, est réservé aux catégories U11, U13, U15 et U17. Cette manifestation sportive a rassemblé lors de la précédente édition près de 1 500 participants sur une centaine d'équipes réparties dans quatre catégories citées plus haut et 140 bénévoles ont assuré la logistique. Comme lors des années précédentes, les équipes en provenance de toute la France, également de l'étranger, participeront accompagnées d'éducateurs sportifs et de dirigeants avec les clubs respectifs.

Pour le tournoi féminin, 300 joueuses ont été concernées, le tournoi monte en puissance également, et 1 500 spectateurs ont été présents sur le week-end en 2019, avec une trentaine de bénévoles.

Je vous remercie par avance de bien vouloir valider cette aide de 13 000 € au bénéfice du FC Lyon pour l'organisation de ces deux tournois.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité. Je vous remercie.

17. 31574 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association Les Lions du 8^{ème}, pour l'organisation de la 14^{ème} édition du tir en campagne de Fourvière (tir à l'arc), du 2 au 3 mai 2020

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

L'association Les Lions du 8^{ème}, excellent club d'archers de notre arrondissement, créée en 1989, organisera la 14^{ème} édition d'un événement qui se déroulera sur la colline de Fourvière, les 2 et 3 mai prochains.

Ce tir « campagne » se caractérise par une compétition se déroulant d'une part en site ouvert sur la colline de Fourvière et d'autre part avec des cibles dont les distances sont connues et d'autres inconnues.

L'association Les Lions du 8^{ème} sollicite une subvention à hauteur de 2 000 € pour un budget prévisionnel de 9 500 €.

Je vous remercie par avance de bien vouloir valider cette subvention de 2 000 € au bénéfice des Lions du 8^{ème}.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité. Je vous remercie.

18. 31272 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention-cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP Lyon ASVEL Féminin

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Pour permettre le versement de la subvention au bénéfice de la SASP Lyon ASVEL féminin, l'avenant n° 2 de la convention-cadre d'objectifs et de moyens liant le club à la Ville de Lyon impose au club de fournir des documents et des éléments financiers avec une date butoir très précise.

Le club ayant transmis dans les délais les documents remplis en bonne et due forme, je vous remercie par avance de valider l'avenant n° 2 de la

convention-cadre d'objectifs et le versement de la subvention d'un montant de 221 350 € au bénéfice de la SASP Lyon ASVEL féminin.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité. Je vous remercie.

19. 31271 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2019-2020 - Signature de conventions avec ces associations

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Comme chaque année à la même époque, je prends beaucoup de plaisir à vous présenter cette délibération relative aux subventions de fonctionnement en direction des clubs dans notre arrondissement. Elle pourrait paraître délicate en raison des budgets et du contexte financier contraint. Pour autant, grâce au travail fourni par le service financier de la direction des Sports, l'office des sports de Lyon, la concertation avec les neuf adjoints au sport d'arrondissement, cela donne une répartition plus proche des besoins et des attentes et du budget alloué.

On notera, et nous ne pouvons que nous en féliciter, une volonté du maire de Lyon et son adjoint, Yann CUCHERAT, de maintenir un soutien aux sports amateurs, ce qui est très important dans la mesure où il est la base de tout le tissu sportif lyonnais et bien au-delà.

De façon traditionnelle, cette délibération se décline en deux parties. La première concerne les clubs dont la subvention a été au moins égale à 23 000 €. Quatre clubs concernent notre arrondissement :

- le FCL Basket féminin pour 52 000 € ;
- la Convention gymnique de Lyon pour 80 000 € ;
- le FCL Football masculin pour 60 000 € ;
- Handisport Lyonnais pour 52 000 €.

Dans le tableau de la délibération, pages 7 et 8, vous trouverez les associations bénéficiant d'une subvention qui ne fait pas l'objet d'une convention triennale et, de fait, inférieure à 23 000 €.

Je vous remercie par avance pour la validation des subventions en direction des clubs amateurs du 8^{ème} arrondissement, ainsi que les conventions liant les associations concernées et la Ville de Lyon.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ?

Monsieur ODIARD ?

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Bien sûr, comme M. MATARFI, je me réjouis de ces subventions aux clubs amateurs qui mènent une action très importante, aussi bien pour les adultes que pour les jeunes de notre arrondissement en particulier.

Néanmoins, dans la liste de toutes les subventions que nous votons ce soir, je voudrais faire remarquer que le sport amateur représente à peu près 37 % du montant total des subventions allouées, 60 % étant fléchés vers le sport d'élite, comme les 570 000 € pour le LOU Rugby ou les 182 000 € pour l'OL.

Comme le disait ma collègue tout à l'heure sur la culture, par rapport aux grosses institutions qui consomment énormément de fonds publics, on se retrouve ici avec le même problème avec ces SASP qui mènent certes des actions intéressantes par rapport au public des jeunes, par rapport aux scolaires, qui ont des missions bien cadrées, et c'est pour cette raison que nous les subventionnons, mais ce sont des montants disproportionnés par rapport au sport amateur qui lui mène des actions dans la proximité et sur tous les territoires. Nous remarquons chaque année une grande divergence sur ces dossiers.

Je voulais le signaler. Bien sûr, nous voterons la subvention puisque les sports amateurs ont besoin d'être soutenus pleinement ainsi que le handisport qui représente 2 % du montant total des subventions.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité. Je vous remercie.

20. 31486 - Avis de la Ville de Lyon sur le projet de modification simplifiée n° 3 du Plan local d'urbanisme et d'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon

Mme BACHA-HIMEUR.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Le Plan local d'urbanisme et d'habitat a été approuvé au Conseil de la Métropole en mai 2019. Il s'agit, par cette délibération, de définir les modalités de mise à disposition du public des dossiers de modification simplifiée, notamment les n° 1 et n° 2 du PLU-H concernant le 7^{ème} et le 9^{ème}. Sur notre arrondissement, il s'agit de la troisième modification.

À la suite du lancement de ces deux premières procédures, par délibération en décembre 2019, la Métropole a décidé de poursuivre l'actualisation du PLU-H. Nous concernant, il s'agit de la rue Saint-Romain.

Dans le cadre de la notification de cette procédure aux personnes publiques associées, dont la Ville de Lyon, et la mise à disposition du public du dossier, il vous est proposé d'émettre un avis sur le contenu de cette procédure de modification du PLU-H. Elle concerne la nouvelle implantation de l'École supérieure de commerce de Dijon Bourgogne (Burgundy school of business) qui est déjà présente sur le quartier de la Confluence et dont les effectifs vont passer de 200 à 700 en 2022. Pour garantir son développement, l'école souhaite se relocaliser sur la rue Saint-Romain, dans les bureaux nommés Triptyk.

En revanche, le zonage qui est attribué sur cette zone ne permet pas en l'état l'accueil de cette école, le zonage alloué ne permet que des activités économiques. Il s'agit, par cette délibération, de modifier le zonage et, dans le cadre de la modification du PLU-H n° 3, d'ajouter une mixité fonctionnelle qui autorise 50 % de surface de plancher maximum pour un équipement d'intérêt collectif destiné à l'enseignement supérieur.

Cette évolution proposée par le PLU-H est compatible avec le SCOT de l'agglomération lyonnaise et donc n'obère pas cette modification.

Cette procédure implique une mise à disposition du public du dossier qui comprend un rapport de présentation du projet, qui expose les motifs de changement apporté à la modification, également les plans réglementaires du PLU-H et son évolution, la liste des prescriptions d'urbanisme avant et après évolution et le cahier communal.

La mise à disposition du public du dossier aura lieu entre le 20 janvier et le 20 février dans les locaux de la Métropole, ceux de la direction de l'Aménagement urbain de la Ville à Lyon 7^{ème} et en mairie du 8^{ème}, le dossier étant par ailleurs consultable en ligne sur le site de la Métropole.

Dans le cadre de cette mise à disposition du public qui aura lieu entre le 20 janvier et le 20 février, je tiens à vous signaler qu'aucune observation n'a été émise par la Ville de Lyon concernant cette modification du PLU dont on peut se féliciter pour l'accueil d'une école d'enseignement supérieur.

Je vous propose donc de voter ce rapport pour que nous puissions accueillir l'extension de cette école dans notre arrondissement.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ?

Monsieur MORIN ?

M. MORIN.- Nous allons bien sûr voter pour ce rapport mais cela devient incompréhensible. On parle d'une délibération de la Métropole de Lyon qui nous invite, nous arrondissement, à voter tout cela. En réalité, à quoi sert le Conseil d'Arrondissement ? Pour aller plus loin, la Métropole ayant pour ambition essentielle de supprimer les communes, finalement, on n'a plus besoin de siéger dans ces Conseils d'Arrondissement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ?

Monsieur LE FAOU ?

M. LE FAOU.- Très rapidement, déjà pour répondre à notre collègue M. MORIN, dans la mise en œuvre du PLU-H et dans son élaboration, y

compris dans les différentes phases de validation, les différentes instances sont consultées et amenées à délibérer sur le sujet. Bien évidemment, l'instance qui délibère au final sur le plan local de l'urbanisme et de l'habitat reste la Métropole parce que c'est une compétence directe de la Métropole, on appelle cela le droit des sols, mais les communes et les arrondissements sont bien évidemment consultés en la matière et peuvent tout à fait émettre un avis en qualité de ce que l'on appelle personnes publiques associées.

Je voudrais surtout aussi saluer, au travers de ce projet, le fait que l'on ait pu réoccuper un site qui était auparavant le siège de Merck sur le 8^{ème} arrondissement, qui conserve une activité de siège sur cet ensemble immobilier qui a été construit à la toute fin de la décennie 90, début des années 2000. Ce site conserve pour partie, sur la moitié des surfaces, les activités de siège de Merck sur la région Auvergne Rhône-Alpes.

Nous avons aussi permis l'implantation, sur l'autre moitié libérée, de la direction générale de Panzani France, qui a permis la relocalisation d'un certain nombre d'emplois sur ce site.

Viendront des activités de formation dans le domaine de l'enseignement supérieur qui compléteront complètement le panel d'enseignement supérieur existant sur notre arrondissement parce que nous avons aujourd'hui probablement le panel le plus large de la Ville, à la fois avec des formations dans le domaine de la santé avec les trois facultés (médecine, dentaire et pharmacie), dans le domaine du droit et de l'économie (Lyon 3), dans le domaine de l'ingénierie avec les formations supérieures au niveau de Monplaisir et de l'Institut des ressources industrielles, et dans le domaine du commerce avec l'arrivée de cette école qui sera donc un complément à toutes ces activités d'enseignement supérieur, ce qui renforce la vocation de formation de notre arrondissement qui se réaffirme au travers de cette implantation significative, et je tiens à le souligner.

Cette école, quoique le nom puisse le laisser entendre, n'est pas une école privée classique, elle relève du réseau consulaire des Chambres de commerce.

M. LE MAIRE.- Merci. Madame BONNIEL CHALIER ?

Mme BONNIEL CHALIER.- Les écoles de commerce sont aussi soutenues par les Chambres de commerce. Ce sont des écoles d'enseignement supérieur privées, je suis désolée. Suivre un enseignement à la BSB à Dijon représente 9 000 € à 10 000 € par an. Aujourd'hui, c'est une école qui reçoit en très grande partie, ce qui n'est pas un souci, je le signale simplement, beaucoup d'étudiants de l'étranger et une très grande majorité de Chinois. J'y suis moi-même intervenante, je connais bien cette école. J'arrête cette année parce que je pense que la pédagogie n'est pas à la hauteur de ce que l'on peut trouver dans l'enseignement supérieur public.

C'est une école d'enseignement supérieur privée. Ce n'est pas grave, cela m'arrive aussi d'intervenir dans ce type d'école, mais on ne peut pas dire que c'est une école d'enseignement publique. Ce n'est absolument pas le cas, c'est une école qui n'est pas accessible à certains étudiants s'ils n'ont pas derrière la possibilité de la financer. Ce n'est pas grave, c'est bien, mais présenter cela comme étant une école publique, je ne peux pas laisser dire cela, excusez-moi.

M. LE MAIRE.- Monsieur LE FAOU ?

M. LE FAOU.- Il ne me semble pas avoir dit que c'était une école publique, j'ai dit que c'était une école qui relevait du réseau consulaire des Chambres de commerce.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité. Je vous remercie.

21. 31434 - Programmation 2020 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 182 926 euros

M. PEREZ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il s'agit d'une délibération traditionnelle pour attribuer des subventions de fonctionnement pour un total de 182 926 € à 14 structures pour 18

projets qui s'inscrivent dans les thèmes prioritaires de la programmation du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

Ces thèmes prioritaires sont relatifs à la prévention destinée aux jeunes de 12-25 ans : la prévention de la récidive, la prévention en milieu scolaire, la médiation sociale et citoyenne, l'aide aux victimes, notamment les violences faites aux femmes, et la justice de proximité et l'accès au droit.

Parmi ces 18 projets, je voudrais en évoquer deux :

- le collège Longchambon et les écoles primaires Giono et Fournier, pour la médiation scolaire, pour un montant de 4 000 €. Je voudrais souligner la médiation par les pairs pour laquelle les élèves de Giono ont été formés et ont reçu leur diplôme en mairie du 8^{ème} le 11 juin 2019, lors d'une cérémonie présidée par mon collègue Franck LEVY et moi-même ;

- Amely pour l'accès aux droits et la médiation citoyenne pour 35 200 € : Amely participe également, par deux permanences, l'une au centre social des États-Unis et l'autre au local associatif de la rue Antoine Lumière, à la médiation sociale pour résoudre les conflits de voisinage dans le cadre d'un groupe de travail que nous avons créé en juin 2016.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de bien vouloir émettre un avis favorable et d'adopter le modèle type de convention ainsi que les deux conventions concernant le MAS et Amely.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité. Je vous remercie.

22. 31428 - Programmation financière 2020 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 638 335 euros

Mme EVA.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Dans cette délibération, il vous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 638 335 €.

Quelques chiffres : la Ville de Lyon comptait à la fin du mois de septembre 2019 48 995 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi contre 49 746 fin septembre 2018. La demande d'emploi diminue dans la plupart des territoires : -1,5 % à Lyon, -1,8 % dans la région contre -1,9 % en France métropolitaine.

Le chômage a régulièrement diminué, atteignant son niveau le plus bas de la décennie, mais tous les publics ne bénéficient pas d'un retour vers l'emploi et on peut souligner que les personnes de 50 ans et plus subissent à nouveau une évolution de la demande d'emploi plus défavorable que les autres tranches d'âge puisque, effectivement, on remarque une évolution de +2,3 %. Les publics habitant les quartiers Politiques de la Ville sont surreprésentés parmi les demandeurs d'emploi.

Malgré un contexte de fortes contraintes sur les finances publiques, l'exécutif municipal souhaite maintenir une politique d'engagement prioritaire dans le domaine de l'accès à l'emploi et de l'insertion socioprofessionnelle. Pour conduire sa politique en matière d'emploi, la Ville de Lyon s'appuie sur deux structures :

- la maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMIE) de Lyon, opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2019, qui a pour objet de participer au dispositif d'insertion, aux actions d'intérêt général relevant de l'insertion et de l'emploi au bénéfice de tous les publics en difficulté sur le territoire de compétence de la Métropole de Lyon et la Mission locale.

La programmation emploi - insertion qui vous est présentée contribue, à travers son soutien direct aux acteurs de proximité du réseau associatif, à la mise en œuvre d'actions en cohérence et en complémentarité avec les services proposés, et à la fois par la MMIE et la Mission locale.

Les actions proposées pour la programmation 2020 se déclinent autour de cinq axes :

- l'accueil, l'orientation et le diagnostic ;
- la mise en situation au travail ;
- la formation et l'accès à l'emploi ;
- les actions complémentaires.

Pour le 8^{ème} arrondissement, je citerai quelques actions, vous retrouvez les autres dans le rapport.

Pour l'accueil, je vous propose d'attribuer une subvention de 12 500 € à la structure IDEO (Initiatives pour le développement d'emplois et d'orientations), située 14 bis, rue de Narvik à Lyon 8^{ème}, notamment pour sa permanence emploi au sein du quartier des États-Unis.

Pour la thématique « Mise en situation au travail », je vous propose d'attribuer une subvention à la régie de quartier EUREQUA, située 2, rue Joseph Chalier, pour trois actions : notamment son ACI Zig Zag pour un montant de 19 700 €, son ACI Rénovation du bâtiment pour un montant de 6 000 € et son action « Réussir l'insertion professionnelle durable » pour un montant de 18 950 €.

Pour la thématique « Formation et accès à l'emploi », on retrouve des actions dispensées sur le public de Lyon, notamment l'IFRA pour un montant de 6 700 €, pour une action qui s'appelle « Espace Emploi Lyon ».

Je vous laisserai prendre connaissance de toutes les actions proposées. Je vous remercie d'avance de voter pour cette délibération. J'en profite pour saluer le travail de tous les acteurs du territoire en matière d'emploi et d'insertion parce que c'est grâce à eux que le chômage est en diminution. Il faut que le travail continue.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité. Je vous remercie.

Mme FERRARI étant à l'extérieur de Lyon, c'est M. COHADE qui rapportera son dossier concernant EUREQUA.

23. 31493 - Lyon 8^{ème} - Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux sis 23, rue des Serpollières en faveur de la Régie de Quartier États-Unis EUREQUA pour l'action « Pause Amitié » - EI 08267

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Depuis 1997, la Ville de Lyon accompagne l'association EUREQUA pour une action intitulée « Espace Pause Amitié » dans notre arrondissement. Cette action vise à soutenir, accompagner et accueillir les personnes retraitées de notre arrondissement au quotidien dans leur vie.

La mise à disposition de ces locaux se fait dans le cadre d'une convention d'occupation à titre gratuit qui arrivera à échéance le 31 janvier 2020.

Je vous propose de renouveler cette convention dans le cadre de ce rapport. Merci par avance.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité. Je vous remercie.

24. 31737 - Lyon 8^{ème} - Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) - Signature d'un protocole d'accord entre le CIRC et la Ville de Lyon (EI 08047 et 08068)

Mme RUNEL.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Le CIRC est le Centre international de recherche sur le cancer qui a été créé en mai 1965, qui a donc fixé son siège à Lyon, au 150, cours Albert Thomas, dans le 8^{ème} arrondissement, je tiens à le préciser.

Pourtant, depuis, divers diagnostics techniques réalisés ont mis en évidence un état de vétusté avancé de plusieurs immeubles mis à disposition du CIRC, particulièrement la tour dans laquelle on a pu détecter de l'amiante, une

mauvaise étanchéité et des problèmes d'isolation qui peuvent compromettre la continuité des activités du CIRC.

Compte tenu de cette situation, et la Ville de Lyon souhaitant maintenir le CIRC sur le territoire lyonnais, un projet de relocalisation et de construction d'un nouveau siège a été décidé à Lyon, il a été décidé plus particulièrement, au sein du Biodistrict de Gerland pour un montant estimé à un peu moins de 50 M€. Comme il ne vous aura pas échappé, Gerland n'est pas dans le 8^{ème} arrondissement mais dans le 7^{ème} arrondissement. C'est important ce soir de préciser les arrondissements respectifs.

En l'état du calendrier prévisionnel communiqué par la Métropole de Lyon, le nouveau bâtiment devrait être livré dans le courant du premier trimestre 2022. Nous avons encore deux ans à attendre. L'emménagement du CIRC se fera dans ce nouveau siège dans les six mois suivants.

Aussi, je vous demande, chers collègues, de bien vouloir voter favorablement ce rapport qui permettra de signer un protocole d'accord prenant acte du renoncement du Centre international de recherche sur le cancer de percevoir la partie de l'indemnité dont était redevable la Ville de Lyon, et ainsi de permettre au CIRC de s'installer dans le 7^{ème} arrondissement, mais surtout de se maintenir sur le territoire de Lyon, sur le territoire de la métropole et de la région Auvergne Rhône-Alpes.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité. Je vous remercie.

25. 31432 - Programmation financière 2020 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : lutte contre les IST, sida et hépatites, prévention des addictions, santé mentale - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 201 644 euros

Mme RUNEL.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

La Ville de Lyon mène une politique de réduction des risques et de prévention en matière de santé, qui sont en relation avec les orientations nationales et locales définies dans le dernier projet de santé Auvergne Rhône-Alpes. Cette stratégie de santé publique s'articule autour de trois grands thèmes : le dépistage et l'information sur le VIH/sida, les addictions et la toxicomanie, la souffrance psychique.

En concertation avec l'Agence régionale de santé, la Ville de Lyon a souhaité poursuivre son soutien aux initiatives et actions locales afin de prévenir et lutter contre les addictions, mais aussi d'accueillir et de soutenir des malades et leurs familles concernés par la maladie alcoolique, le VIH, les hépatites B et C et, plus généralement, les personnes en situation de vulnérabilité sociale.

Cette volonté est également celle de renforcer l'accompagnement psychosocial des malades et de leur famille.

Aussi, je vous propose, chers collègues, de répondre favorablement aux demandes de subvention de fonctionnement qui nous ont été adressées par les différentes associations qui interviennent dans ces différents domaines et, plus particulièrement pour le 8^{ème} arrondissement, soutenir :

- l'association DA TI SENI qui réalise un travail formidable sur notre arrondissement et bien au-delà ;

- l'association pour l'étude du dépistage de l'hépatite C dont le siège est dans le 8^{ème} arrondissement.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

M. LE MAIRE.- Des demandes de parole ?

Monsieur TOURAINE ?

M. TOURAINE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je souhaiterais en effet prendre la parole à l'occasion de ce dossier qui me tient à cœur.

Il s'agit, je pense, de ma dernière participation à une réunion de notre Conseil d'Arrondissement, je veux remercier toutes celles et tous ceux qui

ont fait vivre de façon très active, très productive et intéressante nos réunions. Le public de plus en plus nombreux d'ailleurs atteste de cet intérêt.

Le dossier qui vient d'être présenté confirme l'implication importante de notre Ville à la lutte contre le VIH/sida, contre les hépatites et diverses infections sexuellement transmissibles. Depuis 1989, ici même et à l'Hôtel de Ville, j'ai toujours combattu pour cet effort progressivement croissant. Cette cause n'était initialement pas aisée car des tabous gênaient à l'époque le discours sur ces sujets. Nous savons pourtant tous ici que les problèmes ne peuvent être résolus que s'ils sont énoncés et s'ils sont affrontés avec détermination.

Des femmes, des hommes à Lyon, comme dans les autres villes, s'exposent à des risques de transmission de ces virus ou autres micro-organismes donnant des maladies sexuellement transmissibles. Il est donc très important de développer une pédagogie, de développer des actions de prévention, de dépistage, et de mettre en place des traitements et des accompagnements sociaux pour des malades souvent très vulnérables.

Grâce à ces moyens financiers rappelés dans ce dossier, des acteurs publics et surtout des membres d'associations très actives, très efficaces, font reculer nettement ces fléaux.

Permettez-moi d'émettre en conclusion le vœu qu'une pérennisation de ces actions se développe dans le futur car, aujourd'hui encore, il demeure chaque année des cas de contamination par ces agents infectieux. Je suis persuadé que, tous ici, nous sommes favorables à cette prévention de maladies sérieuses, handicapantes et nécessitant des efforts maintenus.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité. Je vous remercie.

26. 31430 - Programmation financière 2020 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2022 de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 198 250 euros

Mme RUNEL.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Comme cela vient d'être rappelé par le Professeur Jean-Louis TOURAINE, la santé des Lyonnais et des Lyonnaises est l'une des priorités de la Ville de Lyon. Cette politique de santé et de solidarité s'inscrit dans les objectifs généraux du Contrat local de santé voté pour la période 2015-2019, avec un avenant se poursuivant jusqu'en 2020, et du volet santé du contrat de Ville qui se poursuit jusqu'en 2022.

L'enjeu principal est bien sûr la réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé. Elle est axée sur les quartiers prioritaires du territoire Politique de la Ville dont un certain nombre est présent sur notre 8^{ème} arrondissement.

L'accès au droit de santé et aux soins, la promotion de la santé, l'offre de soins de proximité, le renforcement des démarches participatives sont donc les grandes orientations privilégiées dans ce contrat. Aujourd'hui, nous sommes un certain nombre à accompagner des acteurs locaux à travers ces objectifs.

C'est dans une dimension partenariale que se poursuivront ces démarches, notamment les Ateliers Santé Ville (ASV) que beaucoup d'entre vous connaissent et auxquels certains participent. Ils sont réalisés avec des habitants, avec tous les acteurs de la santé, les maisons de santé pluridisciplinaires qui ont pu voir le jour sur notre arrondissement. C'est un travail de proximité conduit par deux coordinatrices de la Ville de Lyon dans ces quartiers prioritaires, dont je salue véritablement le travail.

Ainsi, les actions pour 2020, au titre du volet santé, se déclinent autour de trois axes : le bien-être et la promotion de la santé, l'accès et la continuité des soins, l'offre de soins de proximité qui est une véritable priorité.

Je vous propose donc de pouvoir soutenir l'ensemble de ces actions et d'attribuer les subventions nécessaires au fonctionnement de ces ateliers. Pour notre arrondissement, c'est la régie EUREQUA qui a déjà été citée précédemment qui intervient.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose de les voter favorablement. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité. Je vous remercie.

27. 31436 - Programmation financière 2020 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 79 050 euros

M. HEURTREY.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Il s'agit d'une délibération portant sur les demandes de subvention des jardins partagés. La Ville de Lyon soutient les structures qui accompagnent et animent ces jardins partagés, vecteurs de solidarité, d'écologie et de développement durable, a fortiori dans les quartiers Politiques de la Ville. Il est d'ailleurs intéressant de noter que ces demandes de subvention dépendent de deux délégations, délégation Économie sociale et solidaire d'une part et délégation Politique de la Ville d'autre part.

Sur le 8^{ème}, quatre jardins sont concernés par cette délibération :

- le jardin Préssensé, jardin historique du 8^{ème}, précurseur sur la Ville de Lyon, qui recevrait 4 000 € à travers le centre social des États-Unis ainsi que le collectif de jardiniers ;

- Prenez Racine et é.clos animés par la MJC Laënnec Mermoz à hauteur de 10 000 € ;

- la parcelle collective « La rose de Mermoz » animée par IDEO à hauteur de 5 000 € ;

- le jardin Pré Santy animé par EUREQUA à hauteur de 7 300 €,
Soit un total de 26 300 € pour ces demandes de subvention.

À noter également la demande pour l'association Le Passe-Jardins qui accompagne toutes ces structures et qui se trouve également sur notre arrondissement.

Je vous remercie de bien vouloir voter ces subventions.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ?

Monsieur ODIARD ?

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

J'irai bien sûr dans le sens de notre collègue Franck HEURTREY sur le bienfait de ces jardins partagés qui sont au nombre d'une petite douzaine sur le 8^{ème} arrondissement, si j'ai bien compté. Là, on n'a bien sûr que les structures qui demandent des subventions mais certaines fonctionnent en pleine autonomie.

Il a été cité le Pressensé, j'y suis particulièrement attaché puisque j'avais accompagné le lancement de ce projet lors de mon premier mandat avec vous, Monsieur le Maire, et à l'époque, on expérimentait. Il fallait d'abord convaincre les habitants, convaincre l'ensemble des partenaires que c'était quelque chose qui pouvait fonctionner. On annonçait déjà que cela allait être dégradé et non respecté : imaginez un jardin dans un quartier populaire, c'était quelque chose auquel beaucoup de personnes ne croyaient pas et, finalement, nous avons bien eu raison parce que cela a fonctionné.

Nous n'avions pas l'accompagnement que nous avons maintenant pour ce genre de structure. Je me rappelle que le compostage n'était pas du tout à l'ordre du jour. Les jardiniers avaient tendance à brûler les déchets, ce qui génère beaucoup d'émissions de particules fines. Maintenant, ces jardins et les composteurs se développent, l'association L'Or Vert du 8^{ème} va présenter à ses

adhérents deux composteurs de quartier sur la promenade Bullukian et la rue de la Fraternité. Nous avons maintenant des composteurs dans les jardins.

On voit bien que nos habitants sont très attachés à ce cycle complet du vivant à travers l'alimentation puisque, entre le moment où l'on va planter dans un jardin partagé et celui où l'on va consommer les produits cultivés et le recyclage des déchets alimentaires dans le compostage qui va à nouveau pouvoir permettre d'enrichir la terre des jardins, on a un cycle très intéressant qui demande à être développé.

D'autres composteurs de quartier qui se développent sur le 8^{ème} sont en projet. Alors qu'ils ne sont même pas installés, ils sont déjà complets au niveau des familles adhérentes qui vont en assurer la gestion à travers les associations et sous l'égide de la Métropole.

On voit bien que l'on a une demande très forte sur nos quartiers de jardins partagés et de composteurs. Les gens ont envie de prendre en main le destin de leur alimentation et des déchets qu'ils produisent pour que tout cela soit valorisé.

Nous avons un beau programme ici que M. HEURTREY nous a présenté et que nous aurons le souci de prolonger dans l'avenir si cela nous est permis.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité. Je vous remercie.

28. 31690 - Ouverture du groupe scolaire Julien Duret, place Julien Duret, Lyon 8^{ème}

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Il s'agit d'autoriser le Conseil Municipal à délibérer en faveur de la création et de l'implantation d'une nouvelle école pour notre arrondissement, avec

des classes en élémentaire et maternelle d'enseignement public, et donc de procéder à cette demande auprès de l'Éducation nationale.

L'école est en cours de construction, elle fera jusqu'à 22 classes : 8 classes dédoublées et 14 classes dites pleines. Elle ouvrira à la rentrée prochaine. Dans une délibération suivante, nous aborderons la question du périmètre scolaire.

Il s'agit, à travers cette création d'école, d'avoir un volet d'anticipation, également d'alléger les effectifs des écoles Marie Bordas et Philibert Delorme. Je vous rappelle que l'école Delorme maternelle représente 10 classes, l'école Marie Bordas 8 classes, et, en élémentaire, Philibert Delorme représente 20 classes et Marie Bordas 12 classes. On a besoin d'alléger les effectifs dans ces deux groupes scolaires en réseau d'éducation prioritaire, et c'est l'un des points qui justifient la création de ce nouveau groupe scolaire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Des demandes de parole ?

Monsieur ODIARD ?

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Bien sûr, cette fin de mandat est très intéressante puisque deux écoles ouvrent sur notre arrondissement en deux rentrées scolaires : le groupe scolaire Simone Veil et maintenant ce groupe sur Julien Duret.

Nous avons donc ainsi un rattrapage de l'accroissement démographique de notre arrondissement, et M. LEVY a bien rappelé la surcharge de certains groupes scolaires qu'il faut absolument résoudre par cette création.

Je remarque quand même, en tant que professionnel, qu'un groupe scolaire de 22 classes, même si on a des classes dédoublées, reste quand même assez énorme. C'est une nécessité, vous l'avez rappelé, cher collègue, mais cela traduit aussi un manque d'anticipation que nous avons constaté depuis très longtemps sur notre arrondissement et qui fait que nous sommes obligés d'avoir des effectifs très importants dans un établissement élémentaire.

Si on remplit les classes, même avec les CP et CE1 dédoublés, on avoisinera les 500 élèves, et si jamais un jour un gouvernement décide de supprimer ces classes dédoublées, on pourra approcher les 600. Pour un établissement d'élémentaire et de maternelle, c'est compliqué, c'est presque une taille de collège. C'est compliqué peut-être pour le travail en équipe, pour le confort et le bien-être des enfants, d'être aussi nombreux dans un établissement, même s'il est grand et qu'il offrira toutes les conditions de confort, avec tous les équipements que l'on souhaite, que ce soit en matière de sport, d'informatique ou de restauration scolaire.

On en est réduit finalement, même si c'est conforme au programme type des écoles de la Ville de Lyon, à avoir des établissements de grande taille qui m'interrogent.

Cela veut dire des parents qui vont venir d'un périmètre étendu, avec peut-être des problèmes de déplacement pour arriver à l'école, des problèmes de sécurité que l'on rencontre parfois devant les établissements scolaires avec le recours à la voiture.

Bien sûr, la création de cette école est une bonne chose mais on est dans des écoles de grande dimension et c'est vraiment quelque chose à questionner. Merci.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ?

Monsieur GUILLAND ?

M. GUILLAND.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Patrick ODIARD vient de nous faire état de ces questions en tant que professionnel de l'enseignement. Je le ferai en tant que professionnel du bâtiment. Je suis passé devant le chantier la semaine dernière et, même si je sais que l'on est sur une opération en construction modulable et rapide, j'ai quelques craintes sur une réelle ouverture pour la rentrée de septembre. Je voulais juste que ce point puisse être clarifié et confirmé.

Dans le cadre des livraisons de groupe scolaire, quand on passe la date de la rentrée scolaire, on prend un an dans la vue. Je voulais être rassuré parce que, pour ceux qui ont eu l'occasion de passer devant l'état du chantier, on

est loin d'attaquer le second œuvre et l'on sait le temps que cela prend derrière. Je voulais être rassuré sur ce point.

M. LE MAIRE.- Madame GAY ?

Mme GAY.- Pour répondre à ce que M. GUILLAND vient d'exprimer et pour avoir fait un peu le point, puisque je travaille ces questions avec la direction de la Construction, je pense que nous sommes dans les délais pour une ouverture dès septembre 2020. C'est une construction tout à fait particulière puisque les éléments sont montés au fur et à mesure. La direction de la Construction est très impliquée avec le groupe Eiffage. Je ne serai plus là pour le voir mais, en tous les cas, il y a des travaux.

M. LE MAIRE.- Vous les verrez quand même !

Mme GAY.- Mais je ne serai plus là pour le commenter.

Comme je savais que quelques questions seraient posées sur cette construction, je m'en suis assurée et on fera le point chaque fois que nécessaire pour vous rassurer, Monsieur GUILLAND.

M. LE MAIRE.- Merci Madame GAY. Monsieur LEVY ?

M. LEVY.- En tant qu'élu, je rappelle que l'école sera composée de 14 classes, des classes dédoublées. C'est inférieur aux derniers programmes, notamment de Simone Veil et même d'autres écoles de la Ville de Lyon, qui sont plutôt à 18 classes. Ce n'est pas parce qu'on offre une capacité de 14 classes qu'on est obligé de les remplir, bien au contraire puisque, comme vous avez pu le lire dans la délibération suivante, à la rentrée prochaine, nous sommes sur une simulation entre 8 et 10 classes. Nous restons sur un périmètre scolaire qui sera restreint. Il est hors de question de poser ses enfants en voiture. Cela s'adresse véritablement à de l'ultra-proximité.

Je me réjouis que, dans notre arrondissement, nous ouvrons un groupe scolaire par an.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité. Je vous remercie.

29. 31556 - Périmètres scolaires

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Qui dit créer une école dit forcément rattacher des enfants à un périmètre scolaire, conformément au Code de l'éducation. Nous avons proposé, en lien avec les directions des trois écoles (maternelle Philibert Delorme, élémentaire Philibert Delorme et groupe scolaire Marie Bordas), un périmètre scolaire plutôt restreint pour la première année afin de travailler avec la même méthode que sur le groupe scolaire Simone Veil. Si, avec le temps, il est nécessaire de modifier le périmètre scolaire et de l'agrandir, nous le ferons tout en tenant compte des logements qui arriveront dans les deux ou trois prochaines années.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité. Je vous remercie.

30. 31555 - Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires)

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Il s'agit d'accorder les crédits aux écoles élémentaires et maternelles publiques de la Ville de Lyon. C'est un rapport que nous passons au mois de janvier puisque le budget des écoles est annuel.

À noter globalement, sur notre arrondissement, une hausse des crédits liée à l'ouverture du groupe scolaire Simone Veil et de la hausse des effectifs scolaires globaux. Les crédits photocopies, bibliothèques et autres sont en stabilité. En revanche, nous intégrons des crédits supplémentaires pour les classes Ulis et UPE2A dans notre arrondissement.

Je vous propose de voter ces crédits pour permettre aux écoles de notre arrondissement de fonctionner.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité. Je vous remercie.

31. 31440 - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 102 700 euros à l'association « EbuliScience® », sise 12, rue des Onchères - BP 112 - 69512 Vaulx-en-Velin - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente

M. LEVY.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Il vous est proposé aujourd'hui d'accompagner le fonctionnement de l'association EbuliScience qui est située dans les locaux de l'école Olympe de Gouges et qui permet de travailler sur la vulgarisation scientifique :

- promouvoir la culture scientifique, technique et numérique ;
- développer des actions innovantes en matière scientifique ;
- mettre en place des stages ;
- sensibiliser les animateurs du périscolaire à la médiation scientifique.

Comme l'a indiqué M. TOURAINÉ tout à l'heure en introduction sur le rapport sur la santé, nous pouvons être particulièrement fiers de l'implantation d'EbuliScience depuis plus de dix ans, qui mène un véritable travail auprès des enfants de notre arrondissement, avec un axe particulier sur les jeunes filles pour les inciter à découvrir et à s'orienter vers les carrières scientifiques. Cela amène de véritables résultats très positifs pour notre arrondissement.

Il vous est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 102 700 € à cette association EbuliScience que nous souhaitons voir perdurer dans notre arrondissement.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité. Je vous remercie.

32. 31433 - Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 2 502 375 euros aux 8 associations gestionnaires des Maisons de l'enfance de Lyon et à l'Entraide Pierre Valdo - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Il vous est proposé de soutenir un certain nombre d'associations d'éducation populaire. Tout à l'heure, Mme SAKER a évoqué les centres sociaux, il s'agit maintenant de soutenir la Maison de l'enfance de Monplaisir pour un montant total de 469 288 € qui correspond à la première tranche de la dotation globale de fonctionnement de la Maison de l'enfance.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité. Je vous remercie.

33. 31429 - Programmation financière 2020 au titre du Projet éducatif de territoire - PEDT de Lyon (volet extrascolaire) - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 285 573 euros

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, il existe trois temps pour l'enfant : le temps scolaire, le périscolaire (matin et soir) et le périscolaire qui, depuis maintenant deux ans, concerne le mercredi et les vacances scolaires.

Dans ce cadre, nous accompagnons un certain nombre d'associations d'éducation populaire pour proposer des activités pour les enfants de notre arrondissement :

- le centre social Mermoz à travers le Ticket sport Culture ;
- l'ACEPP qui mobilise des habitants, notamment sur le quartier des États-Unis, sur des temps parents-enfants ;
- Arts et Développement pour des ateliers de peinture ;
- Action Basket Citoyen (ABC) qui mène une action importante sur l'école Charles Péguy et le quartier des États-Unis ;
- le Comité du Rhône Handisport qui travaille sur l'accessibilité des activités pour les enfants porteurs de handicap.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité. Je vous remercie.

34. 31421 - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation initiale 2020 pour un montant total de 57 623 euros

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Il s'agit d'accompagner des associations d'éducation populaire pour mettre en place des actions durant les vacances sur des chantiers, notamment auprès des 18-25 ans. Il vous est proposé deux actions à travers des chantiers jeunes portés par la MJC Monplaisir, toujours en lien avec Arts et Développement et la MJC Laënnec Mermoz, notamment sur les chantiers pépinières.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité. Je vous remercie.

35. 31420 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation initiale 2020 pour un montant total de 43 500 euros

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

La Ville de Lyon gère par délégation auprès de l'État le dispositif Ville Vie Vacances qui permet de proposer des activités pour les enfants à partir de 14 ans jusqu'à 18 ans :

- un dispositif « On est en vacances » porté par la MJC Monplaisir mais à l'intention des enfants du quartier Grand Trou, Moulin à Vent, Petite Guille ;

- un dispositif porté par la Sauvegarde 69 pour des actions collectives et de partenariat sur le quartier des États-Unis ;

- un dispositif d'Action Basket Citoyen sur des camps de vacances pour les enfants du quartier des États-Unis.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité. Je vous remercie.

37. 31417 - Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 5 966 165 euros à 11 Maisons des jeunes et de la culture (MJC) de Lyon, à l'association Com'Expression et au Réseau Rhône Ain Saône des MJC - Union Territoriale des MJC MPT - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

C'est donc la reproduction pour les MJC du rapport que nous avons eu préalablement pour la Maison de l'enfance et pour les centres sociaux. Il vous est proposé aujourd'hui d'accompagner la MJC Monplaisir dans le cadre de sa dotation globale de fonctionnement et la MJC Laënnec Mermoz.

La dotation globale de fonctionnement pour la MJC Monplaisir, pour un montant de 677 000 €, est en légère augmentation puisque la MJC gère maintenant l'accueil de loisirs de l'école Simone Veil, et pour la MJC Laënnec Mermoz pour un montant de 500 110 €.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité. Je vous remercie.

36. 31419 - Attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP d'un montant de 701 167 euros à titre de participation financière aux postes de directeurs des 12 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP, les associations gestionnaires des MJC

Le FONJEP, fonds associatif abondé par la Ville de Lyon et par l'État, permet la rémunération des directeurs de nos MJC. Il s'agit de soutenir et de reverser cette subvention à l'intention de la MJC Monplaisir et de la MJC Laënnec Mermoz.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité. Je vous remercie.

38. 31465 - Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant total de 2 499 312 euros au titre de l'année 2020 à diverses associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions correspondantes

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Il s'agit cette fois-ci d'accompagner la fédération Léo Lagrange pour son intervention sur les écoles Charles Péguy, Pergaud et Alain Fournier. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité. Je vous remercie.

Avez-vous des questions diverses ?

M. COHADE.- Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, mes chers amis,

Ce ne sera pas une question diverse mais, en ce dernier Conseil d'Arrondissement de la mandature, j'aimerais prendre un moment pour remercier Christian COULON, notre maire.

Christian, rassure-toi, loin de moi l'idée de te mettre à la retraite. Simplement, c'est notre dernier moment solennel que nous avons tous ensemble.

Au nom de l'équipe, je souhaite vivement te remercier pour la confiance dont tu nous as témoigné durant tout ce mandat. Même si, autour de cette table, nous ne partageons pas forcément les mêmes idées, Christian a su pendant tout le mandat être à l'écoute et faire vivre le débat républicain, faire vivre la démocratie dans notre arrondissement.

Christian a le 8^{ème} et le bien commun chevillés au corps. Il est de ces hommes sages qui écoutent avant de parler. Il est de ces hommes qui travaillent toujours sérieusement sans jamais se prendre trop au sérieux.

Merci, Christian, pour ces six années.

(Applaudissements - Standing ovation)

M. LE MAIRE.- Vous exagérez toujours ! *(Rires)*

D'autres questions diverses ? *(Rires)*

Je vais jouer jusqu'au bout ce rôle. S'il n'y a pas d'autres questions diverses ou de demande de parole, c'est avec une certaine émotion, pour le moment contenue, que je vais terminer ce Conseil d'Arrondissement.

Comme vous le savez, je ne me représenterai pas aux élections mais je voudrais remercier l'ensemble de ce Conseil d'Arrondissement, aussi bien la majorité que l'opposition qui ont su faire vivre et remonter surtout tout ce que nos concitoyens et concitoyennes voulaient faire remonter. Cela a été un plaisir de participer et de diriger ce Conseil d'Arrondissement. Je vous remercie de m'avoir facilité beaucoup la tâche.

Malheureusement, pendant ce mandat... Je savais que cela allait être dur. Nous avons perdu une adjointe, Chantal SANDRIN nous a quittés. Cela fait partie de ces moments un peu difficiles à vivre mais nous allons continuer. Et pour revenir au mandat, je pense que nous avons assez bien réalisé ce plan de mandat 2014-2020, même si, à la fin, cela a été gâché un peu par les inconditionnels du CAC 40 et de la spéculation internationale.

Merci à toutes et tous pour tout ce que vous avez fait pour ce 8^{ème} arrondissement. Je vous donne rendez-vous le 4 avril à 16 heures pour l'installation du prochain Conseil d'Arrondissement. Je serai là, vous, je ne sais pas ! *(Rires)*

(Applaudissements)

Comme, dans le 8^{ème} arrondissement, il y a quand même une très grande fraternité, je vais inviter tout le Conseil d'Arrondissement et tout le public à me rejoindre dans la salle de l'Égalité où nous allons lever le verre de l'amitié.

Bonne soirée et merci.

(Applaudissements)

(La séance est levée à 20 heures 50.)